



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 Novembre 2017

Nombre de Membres :

En exercice : 44
Présents : 26
Votants : 29

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 3

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

OBJET :

Mme et MM. E. CUISSET - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. GONZALES – P. MONTAGNER, Vice-Présidents.

ASSURANCE

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND – J.D. BARRAUD – F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – C. DUMONT – J.M. BOUREL – J. BLETTY, Conseillers Délégués.

**CONTRAT
ASSURANCES
STATUTAIRES**

Mmes et MM. B. AGUIAR – C. BOUARD – C. CATARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – C. SEGUIN – N. COULANGE – A. GIRAUD - R. LOVATY, Membres formant la majorité des membres en exercice.

**AUTORISATION
SIGNATURE
MARCHE
N°17W_107**

Absents ayant donné procuration :

M. J. TERRACOL à Mme F. SEMONSUT – Mme M. CHARASSE à M. JM. BOUREL – M. P. COLAS à M. C. DUMONT

Absents excusés :

Mmes et MM. - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. A. CORNE – M. CHARASSE, Conseillères Déléguées, Membres.

Mmes et MM. J.P. BLANC – C. BERTIN – J. JOANNET – P. COLAS – G. DURANTET – M. MONTIBERT – F. BOFFETY - E. VOITELLIER, Membres

Secrétaire : M. Franck GONZALES, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

12 DEC. 2017

Publiée ou notifiée le :

12 DEC. 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment ses articles 25-I.1° et 67 à 68

Vu la délibération n° 5 du Conseil Communautaire du 7 octobre 2017 autorisant le Bureau Communautaire notamment, en son paragraphe D, lorsque les crédits sont inscrits au budget, « ...à décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieurs aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants»,

Vu l'appel d'offres lancé pour la souscription d'un contrat d'assurance statutaire, garantissant tout ou partie des risques financiers liés à la protection sociale statutaire de son personnel affilié à la CNRACL, en application des dispositions législatives et réglementaires régissant le Statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 16 novembre 2017 qui a décidé d'attribuer le marché « souscription d'un contrat d'assurance statutaire » au groupement d'assureur GRAS SAVOYE RHONE ALPES AUVERGNE (courtier) et CNP (preneur du risque), sur la base des critères énoncés au règlement intérieur, à savoir :

- Prix : montant de la prime (40%),
 - Etendue et gestion des garanties (30%),
- Lisibilité du contrat, qualités des outils d'assistance, d'accompagnement RH, de prévention en assistance et formation (30%),

pour un montant de cotisation annuelle prévisionnel de 179 716.95 € TTC, et une durée de trois ans ferme à compter du 1^{er} janvier 2018, renouvelable par tacite reconduction pour une année, sans pouvoir excéder une durée de quatre années ?

Propose au Bureau Communautaire :

- de conclure le marché d'assurance selon les modalités rappelées ci-avant, avec le groupement courtier assureur GRAS SAVOYE RHONE ALPES AUVERGNE /CNP pour un montant annuel prévisionnel s'élevant à 179 716.95 € TTC (offre de base + variante exigée 1) ?

- d'autoriser le Président ou le Conseiller délégué à la Commande publique, à signer le marché attribué par la CAO,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- donne mandat au président ou conseiller délégué pour signer le marché référencé n° 17W_107 et tous documents liés aux présentes décisions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 30 novembre 2017.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 3 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 NOVEMBRE

Objet de l'acte : 2017 - ASSURANCE - CONTRAT ASSURANCES STATUTAIRES -
AUTORISATION SIGNATURE MARCHE N° 17W-107

.....
Date de décision: 30/11/2017

Date de réception de l'accusé 12/12/2017

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 30NOV2017_3

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20171130-30NOV2017_3-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 3.pdf (003-240300426-20171130-30NOV2017_3-DE-1-1_1.pdf)